

■ ANNEXE 1 – COMPOSITION DU COMITE DES PARTENAIRES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- **Un Président (Président de la Métropole, de droit)**
- **Collège A des représentants des institutions métropolitaines (3 membres) :**
 - L'élue/l' élu délégué à la mobilité ou son représentant.
 - La présidente/le président de la commission Transports, Mobilité durable ou son représentant.
 - La présidente/le président du Conseil de Développement ou son représentant.
- **Collège B des organisations syndicales (5 membres) :**
 - Le président de l'UD FO 13 ou son représentant
 - Le président de l'UD CGT 13 ou son représentant
 - Le président de la CFDT 13 ou son représentant
 - Le président de la CFE-CGC 13 ou son représentant
 - Le président de l'UD CFTC 13 ou son représentant
- **Collège C des représentants des employeurs et du monde économique : (36 membres soit 50%)**
 - Le président de l'UPE 13 ou son représentant
 - Le président de la CPME 13 ou son représentant
 - Le président de l'U2P 13 ou son représentant
 - Un représentant du ministère des Armées
 - Le président du Top 20 ou son représentant
 - Le président de Convergence 13 ou son représentant
 - Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant
 - Le président de la Chambre d'agriculture ou son représentant
 - Le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône ou son représentant
 - Le président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie des Bouches-du-Rhône ou son représentant
 - Le président d'Aéroport Marseille Provence SA ou son représentant
 - Le directeur régional SNCF Gares et Connexions ou son représentant
 - Le président de la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs ou son représentant
 - Le président de la Régie des Transports Métropolitains ou son représentant
 - Le président de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille ou son représentant
 - Le président d'Aix-Marseille Université (AMU) ou son représentant
 - Le président du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) ou son représentant
 - Le président du Club FOS Logistique ou son représentant
 - Le président du Club Open (Ouest Provence Entreprises) ou son représentant
 - Le président du GEPA - Groupement des Entrepreneurs du Pays d'Aix ou son représentant
 - Le président de l'association Mobipôle des entreprises de la zone du Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence ou son représentant
 - Le président de l'association Vitropole des entreprises des zones Estroublans et Anjoly ou son représentant
 - Le président de l'association Marséa ou son représentant
 - Le président de l'association La Cité des Entrepreneurs d'Euromed ou son représentant
 - Le président de l'association Mobilidées Paluds-Aubagne-Gémenos ou son représentant
 - Le président de l'association Avenir Plan de Campagne ou son représentant
 - Le président de l'association CVR – commerçants de Plan de Campagne ou son représentant
 - Le président de l'association des entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune ou son représentant
 - Le président de la Fédération des entreprises des zones d'activités de Salon ou son représentant

- Le président de l'association La Ciotat Entreprendre ou son représentant
 - Le président de l'association Synergie Val-de-Durance ou son représentant
 - Le président du Groupement des Employeurs de Pertuis et Environs (GEPE) ou son représentant
 - Le président de l'association GIHVA - pôle d'activités de Rousset ou son représentant
 - Le président du Groupement des Employeurs de l'Ouest Etang de Berre (GEOEB) ou son représentant
 - Le président de l'association Cad'Ens (Cadarache Ensemble, regroupement des entreprises du site de Cadarache pour une mobilité durable) ou son représentant
 - Le président de l'association Roca-Fortis (regroupement des entrepreneurs de Roquefort-la-Bédoule, Carnoux-en-Provence, et Cassis) ou son représentant
- **Collège D des représentants d'associations d'habitants du territoire et d'usagers (21 membres) :**
 - Le Président de la Confédération départementale des CIQ ou son représentant
 - Le Président de l'UDAF 13 (Union Départementale des Associations Familiales) ou son représentant
 - Le Président de la Fédération Nationales des Usagers des Transports (FNAUT) ou son représentant
 - Le Président de l'association des usagers de la RTM ou son représentant
 - Le Président de l'association RAMDAM, fédératrice des associations locales de cyclistes ou son représentant
 - Le Président de l'association 60 Millions de Piétons ou son représentant
 - Le Président du Centre Régional des Œuvres Universitaires Scolaires (CROUS) ou son représentant
 - Le représentant élu des étudiants d'Aix-Marseille-Université au conseil d'administration ou son représentant
 - Le Président d'Entraide solidarité 13 ou son représentant
 - Le Président de Bouches-du-Rhône Tourisme ou son représentant
 - Le Président de l'association France Nature Environnement ou son représentant
 - Le Président de l'association CLCV 13 (Consommation Logement Cadre de Vie) ou son représentant
 - Le Président de l'association 60 millions de consommateurs ou son représentant
 - Le Président de l'association UFC Que choisir ou son représentant
 - Le Président de l'association d'aide aux personnes en situation de handicap Etincelle 2000 ou son représentant
 - Le Président de l'association des Paralysés de France ou son représentant
 - Le Président de Parcours Handicap 13 ou son représentant
 - Le Président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) des Bouches-du-Rhône ou son représentant
 - Le Président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) des Bouches-du-Rhône ou son représentant
 - Le Président de l'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPÉ) des Bouches-du-Rhône ou son représentant
 - Le Président du Mouvement des Parents d'Elèves (MPE13) des Bouches-du-Rhône ou son représentant
 - **Collège E des représentants d'habitants du territoire métropolitain (6 représentants) :**
 - Un membre par bassin de mobilité défini dans le Plan de mobilité sera tiré au sort.